

LISTE A—Fin

Numéros tarifaires		Taux de douane ou traitement douanier	Marge de préférence
165	Champagne et tous autres vins mousseux:		
	a) En bouteilles contenant chacune au plus une pinte (<i>quart</i>), mais plus d'une chopine (<i>pint</i>) (ancienne mesure à vin).... la douzaine de bouteilles	4.00	—
	b) En bouteilles contenant au plus une chopine (<i>pint</i>) chacune, mais plus d'une demi-chopine (ancienne mesure à vin).... la douzaine de bouteilles	\$2.00	—
	c) En bouteilles contenant une demi-chopine chacune ou moins (ancienne mesure à vin)..... la douzaine de bouteilles	\$1.00	—
	d) En bouteilles contenant plus d'une pinte (<i>quart</i>) chacune (ancienne mesure à vin)..... le gallon	\$2.00	—
232c	Gélatine comestible.....	5 p.c.	17½ p.c.
232d	Caséine.....	12½ p.c.	—
Ex. 264a	Huile d'eucalyptus.....	En franchise	7½ p.c.
295a	Silicate de zirconium.....	En franchise	—
Ex. 506	Nouveautés et ornements faits de bois Mulga ou d'autres bois australiens.....	En franchise	—
507d } Ex. 507a }	Feuilles de placage, savoir: acacia d'Australie, noyer, gréwillée, calabure, castanosperme, érable, nothofagus de Cunningham et eucalyptus, simples et d'au plus cinq seizièmes de pouce d'épaisseur.....	En franchise	12½ p.c.
Ex. 511	Raquettes de tennis.....	10 p.c.	—
549a	Laine dont la préparation ne dépasse pas le dessuintage.....	En franchise	—
Ex. 599	Peaux de mouton brutes.....	En franchise	—
Ex. 624a	(2) Jouets représentant des kangourous ou des ours Koala.....	En franchise	—
642	Poil de chapelier, séparé de la peau.....	En franchise	—
Ex. 648	Opales australiennes, non montées, ni serties.....	En franchise	—
Ex. 711	Cordes de boyaux adaptées pour servir à la fabrication d'articles de sport.....	En franchise	—
	<i>Note:</i> La liste A ne vise pas les "droits supplémentaires" que le Canada impose sur les boissons alcooliques en contre- partie des taxes d'accise nationales.		